

Gestion de nos ressources financières

En 2009, le service des finances a amélioré sa structure de compte rendu pour mieux décrire les activités du Barreau. Avec la collaboration de la compagnie d'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats (LAWPRO) et de nos vérificateurs, le service a adopté une approche globale qui combine les déclarations financières du Fonds d'administration générale, du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle en un seul jeu d'états financiers annuels.

Nous croyons fermement que cette approche améliorera le compte rendu des résultats de fonctionnement, pour le Conseil comme pour les membres, et les aidera à mieux comprendre la portée des activités du Barreau.

Depuis 1996, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau était inclus dans les résultats financiers de LAWPRO et présenté comme Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle. Cette forme de compte rendu a pris fin et LAWPRO ne déclarera désormais que les résultats de ses propres activités.

LAWPRO continue la gestion quotidienne du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle selon les conditions d'une entente de services de gestion, mais le Barreau se chargera de la gouvernance du Fonds. Le suivi des résultats d'activités sera fait au cours du rapport normal au Comité de vérification du Barreau.

L'autre filiale non consolidée du Barreau, LibraryCo Inc., produit ses propres états financiers annuels.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale, qui porte sur les activités, a connu un déficit de 903 000 \$ en 2009 (un excédent de 1,5 M\$ en 2008). Le plan financier, tel que représenté dans le budget 2009, a prévu un déficit de 4,9 M\$ devant être financé par un virement d'excédent de revenus de placement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, un virement du fonds de réserve de fonds de roulement et l'utilisation d'une partie du solde du Fonds d'administration générale. À la lumière des résultats véritables des activités du Fonds d'administration

générale, on a évité le besoin de virer des fonds de la réserve de fonds de roulement ou d'en tirer du solde accumulé du Fonds. Un excédent de revenus de placement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de 2 M\$ a été viré durant l'année.

Plusieurs secteurs d'activité ont terminé l'année avec des économies considérables par rapport aux dépenses prévues. La division de la Réglementation professionnelle a fait des économies majeures dans les dépenses liées aux avocats et témoins externes et aux dépens d'environ 1,2 M\$, qui seront appliqués au déficit. Les dépenses du perfectionnement professionnel pour le processus d'accès à la profession d'avocat et la formation permanente se sont soldés par une économie d'environ 575 000 \$ par rapport aux dépenses prévues. Le troisième grand secteur d'économies vise les dépenses liées aux conseillers et au Conseil, où une réduction du nombre de comités et de jours de réunion du Conseil a contribué à des économies de 430 000 \$.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Le solde du Fonds d'indemnisation se tient à 20,8 M\$, après avoir connu un excédent de 1,4 M\$ en 2009, comparé à un déficit de 2 M\$ en 2008. Ce mouvement de déficit à excédent est principalement attribuable à un meilleur rendement des placements et d'une provision plus faible par indemnités. Le solde actuel est considéré comme suffisant pour combler les besoins du Fonds d'indemnisation.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle rend compte des opérations liées aux assurances entre LAWPRO, le Barreau et les avocats assurés. Ce Fonds recueille les primes et les cotisations des avocats et les remet à LAWPRO.

Les primes versées à LAWPRO sont passées de 78,8 M\$ en 2008 à 95,1 M\$ en 2009. Cette augmentation est principalement attribuable aux dispositions sur les primes rétroactives en vertu de la police d'assurance liant le Barreau et LAWPRO. Dans la mesure où les résultats de la souscription sont différents du programme approuvé, des primes additionnelles sont passées en charge ou les primes sont remboursées. En vertu de ces dispositions, LAWPRO impose des primes rétroactives de 13,6 M\$ pour 2009 (1,4 M\$ remboursés en 2008). Le montant de 2009

comprend 10,5 M\$ provenant de l'imminente imposition de la taxe de vente harmonisée en Ontario en vigueur dès le 1^{er} juillet 2010 et 3,1 M\$ en raison de résultats de souscription défavorables.

Résultats des activités de 2009 – Services de bibliothèque

Le financement versé à LibraryCo pour gérer les bibliothèques de comtés totalise 7,4 M\$ (7,7 M\$ en 2008). La diminution est surtout attribuable à la réduction des dépenses de LibraryCo sur les produits électroniques depuis que le menu de ces produits a été simplifié conformément aux besoins de recherche des avocats.

Le service des finances continue d'appuyer LibraryCo grâce à une entente de services administratifs qui comprend la préparation de rapports financiers, le développement du budget annuel et l'aide administrative aux associations de comtés sur des questions financières.

Les cotisations des avocats de l'Ontario subventionnent la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IJCAn).

Programme d'aide au congé parental

Le service des finances a commencé l'administration du programme d'aide au congé parental en mars 2009. Ce projet pilote de trois ans a été conçu pour aider les avocates et les avocats en cabinet de cinq membres ou moins, à maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. En vertu de ce programme, le Barreau verse une somme fixe de 750 \$ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. Des paiements de prestations totalisant 377 000 \$ ont été versés à 51 demandeurs en 2009.

Politiques de placement

Le service des finances a recommandé des changements aux politiques de placement pour tous les fonds du Barreau afin d'avoir une approche prudente quant à la répartition de l'actif entre les titres à revenu fixe et les actions, et pour tenir compte des fluctuations de la valeur du dollar canadien. La politique de placement limite maintenant les placements aux actions canadiennes et aux titres à revenu fixe canadiens.

Au 31 décembre 2009, les placements à long terme se chiffraient à 81,8 M\$ et les placements à court terme à 18,4 M\$. Les revenus de placements totaux pour l'année étaient de 7,1 M\$ comparativement à 2,6 M\$ en 2008. Le rendement des placements a dépassé les attentes prévues au budget en raison de l'amélioration des marchés financiers en 2009. Avec le renforcement du dollar canadien, l'exclusion des actions en dollars US a eu un impact favorable sur le rendement du capital investi.

Cotisation globale et primes

Les cotisations des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration du Barreau tel que décrit ci-dessous. Les cotisations des avocats financent également les activités des bibliothèques de comtés et de districts sous l'administration de

LibraryCo Inc. et le programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire par le biais du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

En octobre 2009, le Conseil a approuvé les budgets de 2010 pour les avocats et les parajuristes, et en septembre 2009, il a approuvé le rapport de LAWPRO pour l'année d'assurance 2010 entraînant les cotisations et les primes suivantes :

Cotisation des avocats	2008	2009	2010
Administration générale	1 143 \$	1 212 \$	1 211 \$
Bibliothèques de comtés	235	220	203
Fonds d'indemnisation	200	226	257
Immobilisations	75	45	65
Primes d'assurance de base	2 300	2 450	2 950
Total	3 953 \$	4 153 \$	4 686 \$

Cotisation des parajuristes	2008	2009	2010
Administration générale	625 \$	710 \$	685 \$
Fonds d'indemnisation	145	145	183
Immobilisations	75	45	65
Total	845 \$	900 \$	933 \$

Le nombre de membres du Barreau continue d'augmenter. En 2009, il y a eu une augmentation nette de 1 115 avocats, portant le nombre total d'avocats membres du Barreau à 40 979. En 2009, il y a eu une augmentation nette de 435 parajuristes, portant le nombre total de parajuristes membres à 2 718.

Vers l'avenir

Le Barreau a maintenu sa solide position financière au cours des dix dernières années, renforçant ses processus de réglementation et améliorant son soutien à la profession, surtout pour les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets, tout en maintenant une cotisation annuelle relativement stable. En fait, la cotisation annuelle des avocats en 2010 est 2,6 pour cent inférieure à celle de 2001.

Le budget de 2010 porte sur les responsabilités essentielles de réglementation professionnelle de l'organisation, le perfectionnement professionnel et l'élaboration de politiques. Les enjeux dont le budget doit tenir compte sont l'augmentation des dossiers de réglementation, l'élargissement des programmes de vérification de la pratique et le climat économique incertain dans lequel œuvrent les praticiens et le Barreau.